



Prise de position du Conseil suisse de la science

Consultation sur l'initiative parlementaire 17.142 Aebischer Matthias

Égalité des chances dès la naissance

Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

11.11.2019

Madame la Présidente, Christine Bulliard-Marbach,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil suisse de la science (CSS) vous remercie de l'opportunité qui lui est faite de se prononcer dans le cadre de la consultation. Le contenu de la présente prise de position a été élaboré en concertation avec des membres spécialisés dans les questions de politiques sociales. La prise de position est, de ce fait, avalisée par le Président du CSS ainsi que par le Prof. Wolf Linder.

Préambule

La problématique de la sélectivité sociale a été abordée à plusieurs reprises¹ au sein du CSS et récemment encore dans le rapport d'analyse de politique *Sélectivité sociale*². Ce rapport a été nourri par des travaux antérieurs et notamment par deux ateliers³ organisés en 2017 et 2018 qui regroupaient des experts universitaires et du monde professionnel.

Sur la base de ces travaux, le CSS estime que la sélectivité sociale a une incidence négative sur les parcours de formation individuels, sur l'économie ainsi que sur le système suisse de formation, de recherche et d'innovation, et qu'elle constitue une problématique qui nécessite des mesures urgentes. En effet, les données les plus récentes de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et du rapport sur l'éducation en Suisse⁴ démontrent que le système suisse de formation, stratifié et segmenté, tend à reproduire les inégalités sociales existantes au lieu de contribuer à les réduire.

L'attention portée par les Commissions de la science, de l'éducation et de la culture des deux chambres lors des auditions⁵ concernant le rapport d'analyse politique *Sélectivité sociale*, de même que le présent

¹ Déjà en 2011, le CSS, alors nommé CSST, thématise la problématique dans ces recommandations. CSST. (2011). *Recommandations du CSST relatives à l'encouragement de la recherche et de l'innovation, Apports à la préparation du message FRI pour la période 2013-2016*. Document CSST 2/2011. Berne: CSST, disponible sous : <https://www.swir.ch/fr/publications>

² Conseil suisse de la science (2018), *Sélectivité sociale, analyse politique 3/2018*, Berne: CSS, disponible sous: https://www.wissenschaftsrat.ch/images/stories/pdf/de/Politische_Analyse_SWR_3_2018_SozialeSelektivitaet_WEB.pdf. Ce rapport présente les recommandations du CSS ainsi qu'un rapport d'expert des auteurs Rolf Becker de l'université de Berne et de Jürg Scoch de l'Institut Unterstrass Zürich.

³ Workshop «Soziale Selektivität», 02.03.2017, Berner generationhaus, W. Linder, C. Acklin, T. Fritz, R. Becker, H.P. Dreyer, R. Levy, G. Meyer Stüssi, J. Schoch, M. Stamm; Workshop «Soziale Selektivität», 26.04.2018, Welle7, H.-J. Boehm, W. Linder, F. Schultheis, C. Acklin, T. Fritz, E. Herrmann, R. Becker, A. Diem, F. Fassa Recrosio, D. Franz, W. Hutmacher, J. Kost, R. Levy, Chr. Nidegger.

⁴ CSRE. (2018). *L'éducation en Suisse – rapport 2018*. Berne: CSRE.

⁵ Le SWR a été invité ainsi que les auteurs du rapport aux auditions le 22 janvier 2019 auprès de la CSEC du Conseil des États et le 11 avril 2019 auprès de la CSEC du Conseil national.

avant-projet de loi ainsi que la motion « Mesures pour réduire la sélectivité sociale »⁶ démontrent que la problématique est désormais dans l'arène politique, ce qui ne peut que réjouir le CSS.

Un besoin urgent d'action

Le rapport de Rolf Becker et Jürg Schoch a analysé le phénomène de la sélectivité sociale dans l'ensemble du système éducatif suisse. Le rapport met en évidence que la sélectivité sociale commence dès le plus jeune âge, avant même l'entrée des individus dans le système éducatif. Ce phénomène s'intensifie tout au long du parcours de formation notamment dans les transitions de niveaux de formation supérieurs. Ce qui est particulièrement frappant, c'est le caractère systémique de la sélectivité sociale qui conduit à une reproduction des inégalités.

Le rapport met aussi en évidence les différences, qui peuvent être parfois importantes, dans les systèmes de formation en Suisse romande et en Suisse alémanique, de même qu'entre les cantons. De fait, les mesures à prendre doivent tenir compte aussi bien de la diversité du système fédéral que la responsabilité des autorités cantonales.

Analyse de l'avant-projet de loi

Le CSS salut l'effort opéré par la Commission de réduire la fragmentation ainsi que les lacunes de l'offre de l'encouragement précoce en Suisse au moyen de mécanismes de financement incitatifs à destination des cantons.

La décision de la Commission se fonde sur le constat que les encouragements prévus dans la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ) ont incité les cantons à développer durablement leur politique de l'enfance et de la jeunesse. C'est pourquoi elle propose un crédit supplémentaire de 8.45 millions de francs pour une durée limitée à dix ans pour le développement de programmes cantonaux pour la politique de la petite enfance.

Si l'encouragement financier est un pas dans la bonne direction, il reste toutefois souhaitable que la Confédération édicte des lignes directrices cohérentes à l'ensemble des cantons désirant développer une politique de la petite enfance. En effet, le domaine de la petite enfance souffre, en Suisse, de grandes disparités et il est important d'en évaluer les besoins.

C'est pourquoi il est nécessaire d'élaborer une stratégie claire en définissant quels sont les groupes cibles et comment les atteindre avec les offres pour la petite enfance (crèche, groupe de jeu, accueil familial de jour, école enfantine, etc.). Le soutien financier peut soit soutenir des projets visant des groupes spécifiques soit des projets ayant une portée universelle tout en prévoyant des actions spécifiques pour des populations vulnérables. La clarification des groupes cibles doit guider la mise en place des programmes au niveau des cantons et éviter ainsi une politique de l'arrosoir.

Outre le ciblage des groupes bénéficiaires, il faut assurer l'accès aux offres pour la petite enfance à ces mêmes populations. En d'autres termes, s'assurer que ces offres répondent aux besoins de ces populations (p.ex. l'accessibilité par transport public, les horaires, langues, etc.).

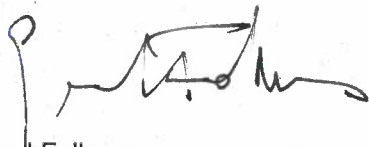
Pour terminer, des efforts supplémentaires doivent être réalisés au niveau fédéral pour mieux coordonner l'encouragement à la formation, les programmes de prévention et de lutte contre la pauvreté, les programmes d'intégration ainsi que ceux pour la promotion de la santé.

⁶ Motion 19.3418 Mesures pour réduire la sélectivité sociale déposée par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil National le 12 avril 2019.

Le Conseil suisse de la science formule les recommandations suivantes à l'attention de la Commission:

- Inclure un volet stratégique obligeant les cantons à développer une politique de la petite enfance cohérente et efficiente sur l'ensemble de leur territoire afin de réduire les disparités de telle sorte que l'ensemble de la population puisse bénéficier des offres de façon équitable.
- Définir des axes stratégiques afin de cibler les groupes de populations vulnérables.
- Améliorer la coopération entre les différents niveaux institutionnels afin d'éviter les doublons et de créer des synergies et des échanges d'expériences.

En espérant que cette intervention vous sera utile, nous vous adressons, Madame la Présidente Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Gerd Folkers
Président du CSS



Wolf Linder
Membre du CSS

Pour toutes informations, prière de contacter :

Conseil suisse de la Science, Secrétariat
Einsteinstrasse 2, CH-3003 Bern
Tel.: +41 58 463 00 48
Fax: +41 58 463 95 47

praesidium@swr.admin.ch